

Assemblée générale du CLAPCHAZ
11 juin 2025 – 18h30
Dans les locaux du centre de loisirs de Chazey-sur-Ain

La directrice, Aurélia POUARD, remercie les présents et présente l'ordre du jour :
Voir en pièce jointe le diaporama support de la présentation.

1) Bilan moral et d'activités : retour sur l'année 2024

Mouvements RH :

Année 2024 marquée par un changement de direction : départ de Julie LEGHIE en juillet 2024, remplacée par Aurélia POUARD, qui était jusque-là directrice adjointe.

Beaucoup de changements au sein de l'équipe d'animation, mais un noyau dur stable.

Aurélia POUARD en formation (BPJEPS), obligatoire pour assumer pleinement ce poste de direction : de ce fait, elle est absente du centre les jeudis et vendredis, sauf périodes de vacances scolaires, depuis octobre 2024 et jusqu'en février 2026.

Rappel des temps d'accueil proposés :

Périscolaire matin 7h15-8h30 / soir 16h30-18h30 / Cantine 11h30-13h30

Mercredi et vacances scolaires 7h15-18h30

sauf 1 semaine en août et en décembre 8h – 18h00

Evolution du nombre de familles adhérentes

160 familles à la rentrée de septembre 2024

Présentation des ateliers et thèmes des activités des vacances

(cf diaporama)

2) L'année 2024-2025

Nouvelle organisation au sein de l'équipe depuis janvier 2025 :

Vanessa PETIT assure certaines missions administratives et assure une permanence durant les absences de la Directrice.

2 animatrices référentes ont été nommées afin de centraliser les informations :

- Référente 2-5 ans : Béatrice
- Référente 6-12 ans : Vanessa

Conseil Collégial :

Pour rappel, le Conseil d'Administration du Clap Chaz est devenu un « Conseil Collégial » depuis octobre 2023 : le nombre de membres se réduisant et personne ne souhaitant prendre la responsabilité seul d'une présidence, le CA a décidé d'entériner officiellement dans ses statuts son fonctionnement collégial. Il n'y a plus de bureau et la responsabilité de la gestion de l'association est partagée collégialement entre les membres du Conseil Collégial (5 membres en 2024-2025).

Ce mode de fonctionnement permet aussi que chacun des membres du CC puisse s'investir là où il le souhaite, en fonction de sa disponibilité et de ses envies.

Projets

Avec l'arrivée de la nouvelle direction, une nouvelle énergie et de nouveaux projets sont initiés sur cette année 2024-2025, avec une volonté forte de travailler en partenariat avec les autres acteurs de la communauté éducative de Chazey-sur-Ain : l'école, la commune, le Sou des écoles, le Relai Petite Enfance itinérant (anciennement « RAM ») ...

En particulier :

- Participation active au **Projet éducatif de territoire (PEDT)** porté par la commune et réunissant les différents acteurs. Dans ce cadre un projet est notamment en train de se construire pour l'année 2025-2026 sur le thème « comment s'exprimer autrement que par la parole »...
- La directrice développe un important projet sur le thème de l'inclusion dans le cadre de son BPJEPS.
- Partenariat avec L'Arrosoir sur des actions culturelles.

3) Remerciements

Après cette présentation, le Conseil Collégial prend à son tour la parole pour remercier :

- Les partenaires, en particulier la Commune, la CAF, l'école, le sou des écoles et le Relai Petite Enfance.
- L'équipe d'animation du ClapChaz, qui s'investit pour accueillir les enfants dans les meilleures conditions. Un remerciement particulier est adressé à Aurélia POUARD pour l'énergie et l'enthousiasme avec lesquels elle mène de front sa prise de poste de directrice, les nouveaux projets, les changements d'équipe et sa formation BPJEPS.

4) Présentation du Compte de résultat (budget réalisé) 2024

Le Conseil Collégial présente le détail des charges et produits réalisés sur l'année 2024 (cf diaporama joint). Solde de l'année 2024 : – 22 451 €

Remarques :

- nouveauté dans les financements CAF en 2024, le « Bonus inclusion », qui permet de recevoir une subvention complémentaire lorsque la structure accueille des enfants porteurs de handicap avec une reconnaissance MDPH.
- Le choix d'avoir un taux d'encadrement plus élevé sur le temps méridien permet que ce temps soit pris en compte par la CAF comme un temps d'animation et débloque des subventions plus importantes.

Discussion engagée par les présents en réaction au solde déficitaire du compte de résultat réalisé pour l'année 2024 et, en regard, à l'absence de versement de subvention par la commune en 2024 :

- Le Conseil Collégial explique que même si le **résultat** est effectivement négatif, la trésorerie de l'association ne l'a jamais été, notamment grâce aux versements exceptionnels reçus de la CAF en 2023 et 2024.
 - Il est également rappelé que l'aide de la commune, même sans subvention directe, est loin d'être nulle, puisque le Clap Chaz utilise des locaux mis à disposition et entretenus par la commune et qu'un poste d'animatrice est également pris en charge directement et mis à disposition par la commune sur le temps cantine.
 - En 2024, le Clap Chaz et la commune ont retravaillé sur la convention de partenariat qui les lie, obligatoire pour toute subvention supérieure à 20 000€. Et notamment sur la formule à appliquer pour le calcul de la subvention municipale. En effet, il est nécessaire pour les deux parties que ce montant ne soit pas remis en cause chaque année, mais au contraire que chacune puisse s'appuyer sur un calcul clair pour préparer son budget annuel.
 - Le système de subvention « forfaitaire » tel qu'il était en place précédemment a été source de tensions et d'incompréhensions. Mais le Conseil Collégial du Clap Chaz comme le 1^{er} adjoint de la Commune, présent lors de l'Assemblée Générale, soulignent l'apaisement des relations et la confiance retrouvée de part et d'autre.
 - Un nouveau mode de calcul de l'aide financière versée par la commune au Clap Chaz sera mis en place à partir de l'année 2025, sur la base du besoin en fonds de roulement de l'association.
- ➔ **Le Compte de résultat réalisé 2024 est soumis au vote et adopté à l'unanimité des présents.**

5) Modifications du règlement intérieur

La proposition de nouveau règlement intérieur est distribuée aux présents.

Propositions de modifications :

- Afin que les tarifs des prestations pèsent un peu moins sur les familles, le Conseil Collégial a souhaité **revoir la grille de tarifs en intégrant un nouveau coefficient intermédiaire**. Les tarifs n'augmentent pas¹, ils vont même baisser pour certaines familles qui changeront de tranche.
- **Modifications dans l'article 4 :**
 - Délai d'annulation revu à la baisse : 7 jours calendaires (avant 8h30) pour les temps périscolaires et les mercredis, et 14 jours calendaires (avant 8h30) pour les vacances.
 - Précision des modalités pour qu'une absence maladie ne soit effectivement pas facturée.
 - Nouvelles modalités pour les annulations en cas de sortie scolaire : l'école prévient le Clap Chaz en amont, donc la cantine sera automatiquement annulée. **Attention**, par conséquent il conviendra de prévenir le Clap Chaz si votre enfant ne participe **pas** à la sortie et doit manger à la cantine !

¹ Sauf augmentation de 0.05€ appliquée sur tous les tarifs pour absorber l'augmentation du prestataire repas RPC.

- Nouvelles modalités en cas d'absence des maîtresses : si la famille annule le jour même via le portail famille, les temps d'animation ne seront pas facturés. Seul le repas, commandé en amont auprès de notre prestataire, sera facturé.
 - Le nouveau logiciel permettra la gestion des listes d'attente.
 - Ajout du certificat CAF dans les pièces à fournir
 - Le code de sortie ne sera plus communiqué aux familles (trop d'abus, donc trop dangereux pour la sécurité des enfants).
- ➔ **Ces modifications proposées sont soumises au vote et adoptées à l'unanimité des présents.**

Deux nouvelles modifications sont proposées lors de l'Assemblée générale :

- Le conseil municipal de Chazey ayant voté récemment la mise en place de **la cantine à 1€ pour les familles dont le quotient familial est inférieur ou égal à 1000**, il convient de revoir la grille de tarifs pour correspondre à ce dispositif.
- Prévoir un **tarif d'adhésion spécial « juillet-août » pour les familles arrivant à Chazey** en fin d'année scolaire ou début d'été et souhaitant découvrir la structure pendant les vacances avant une inscription à partir de septembre : jusqu'à présent, la cotisation pleine, de 40€/famille, était appliquée même pour cette courte période estivale.
 - ⇒ Un tarif de cotisation « découverte – juillet août » à 10€ est proposé pour ce cas spécifique des nouvelles familles.

Afin de proposer au vote un règlement intérieur intégrant ces nouvelles modifications proposées, une nouvelle Assemblée Générale devra être organisée prochainement, afin que ce nouveau RI puisse entrer en vigueur pour les inscriptions de l'année 2025-2026.

6) Questions et remarques diverses

- Le Clap Chaz change de logiciel de gestion et donc **de portail famille**, nous quittons Défi pour **Inoé**. Ce nouveau portail sera beaucoup plus simple et intuitif pour les familles. Un mail sera envoyé fin juin aux familles avec un lien de connexion pour créer leur nouveau compte et y déposer les documents d'inscription.
- Les réservations seront ouvertes, via ce nouveau portail, à partir du 17 juillet, sous réserve d'avoir complété le dossier administratif et d'être à jour des règlements.
- La directrice rappelle que les enfants sont sous la responsabilité des parents jusqu'à être remis à un membre de l'équipe d'animation : il n'est pas possible de les laisser le matin sans rien dire ! Même si vous êtes pressé, signalez-vous au moins à l'équipe !
- La directrice du Relais Petite Enfance, Vanessa Ollier, tient à remercier le Clap Chaz pour la qualité de l'accueil réservé aux assistantes maternelles et aux animatrices du Relais au sein de notre structure. Ces temps sont importants, ils permettent de faciliter la transition pour les petits accueillis au sein du Relais qui vont ensuite venir au Clap Chaz.

7) Election du Conseil Collégial

L'ordre du jour étant épuisé, le Conseil collégial propose de passer à l'élection de ses membres.

Les statuts de l'association prévoient que le conseil collégial est composé de 3 à 15 membres.

Les 5 membres actuels se représentent, mais soulignent la nécessité d'avoir une équipe renforcée pour mieux gérer la structure sans s'épuiser.

Aucune candidature nouvelle n'étant proposée à ce jour, l'Assemblée générale vote à l'unanimité la ré-élection des 5 membres actuels :

Laure BERTRAND

Loriane CLEMENT

Anaïs GLEYZE

Marie GOURIANO

Gwen LEDEVIC

Les candidatures sont possibles même au-delà de l'assemblée générale de ce jour : le nouveau Conseil Collégial ne prendra ses fonctions qu'à la rentrée. La directrice et les membres du Conseil Collégial invitent toute personne intéressée à se rapprocher d'eux.

La séance est levée à 20h.

Signatures :

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Gwen LeDevic', written over a light blue horizontal line.